

EXTRAIT DE  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Votants	10
absents	05
Procurations	00

<b>L'an Deux Mil vingt quatre</b> <b>Le 23 Septembre à 18h30</b> Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : <b>13 Septembre 2024</b>
<b>PRESENTS</b> : Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAUULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. FALLEAU Geneviève. PERTUIS Martine.
<b>ABSENTS</b> : CONTAMINE David. DECLÉ Sébastien. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. DELACOTE Aurélie.
<b>PROCURATIONS</b> :
<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

**OBJET : Convention de mise à disposition de local communal**

La Commune de Hautefort est propriétaire d'une dépendance sise 224 rue Nicolas Rambourg appartenant à l'ensemble immobilier de l'ancienne Gendarmerie.

Le club de football de la commune, l'USH, vient d'acquérir un minibus 9 places qui pourrait y être stationné.

Ce local d'une superficie de 30 m<sup>2</sup>, fait actuellement office de lieux de stockage et a une partie libre que l'Association souhaite pouvoir disposer afin d'y garer son minibus. Il conviendrait donc de mettre en place une convention de mise à disposition d'une partie du bâtiment.

Cette convention pourrait être mise en place pour une année. Elle prendrait effet le 1er octobre 2024 pour se terminer le 30 septembre 2025 et pourrait être reconductible tous les ans sous réserve de maintien en ordre du local et que l'Association justifie d'une assurance pour l'occupation des lieux.

La mise à disposition du local en cause serait consentie à titre gratuit.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** la mise à disposition du local aux conditions énumérées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20240923-2024-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2024

HAUTEFORT le 25/09/2024

LE MAIRE,  
Jean Louis PUJOLS

